



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conseil Communal de Cudrefin

Rapport de la commission des finances

Préavis No 91-2025 : Crédit d'investissement – Mise en séparatif au chemin Pré-de-Riaux

Membre de la commission :

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée d'Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu et Sylvain Baumann, chargée de l'étude du préavis 91-2025 concernant le crédit d'investissement s'est réunie le 24.02.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger, Jean-Luc Amiet, Jean-François Millet et Cédric Bersier du service technique. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Suite à des travaux de transformation au Chemin Derrière-les-Vignes 12, il a été constaté que plusieurs bâtiments du quartier n'étaient pas dotés de système séparatif (eau claire et usée). Il est donc nécessaire de procéder à des travaux de remise en conformité selon les normes en vigueur.

Commentaires

La mise en place d'un système séparatif est obligatoire au sens de la loi. Il est donc du devoir de la Commune de palier aux lacunes de certaines installations hors normes telle que mentionnée ci-dessus. Il est également opportun de diminuer au maximum les débits parasites d'eaux claires dans les eaux usées, car les factures de la future installation d'épuration ABBV seront fortement dépendantes du débit total.

Le coût des travaux sur les parcelles concernées (avec bâtiment privé à raccorder au réseau d'évacuation) sera pris en charge par les propriétaires. Le reste du réseau est à la charge de la Commune. Un nouveau collecteur est prévu en bordure du Chemin Pré-de-Riaux, ce qui représente une grande partie du coût des travaux.

Ce projet présente une opportunité de diminution des coûts, pour autant que l'on puisse utiliser les compétences et ressources de notre voirie communale. En effet la Commune est équipée pour ce genre de petites interventions, pour autant que les ressources le permettent en fonction des autres priorités.

La commission des finances a demandé à la Commune de traiter ce genre de cas de manière exhaustive sur l'ensemble du domaine communal et ainsi ne plus traiter les cas de manière réactive lors de contrôles. Il est notamment prévu par la Commune de procéder à une communication proactive afin de remonter les derniers cas de raccordements non conformes. Peut-être faudrait-il également prévoir une étude plus complète, traitant toutes les lacunes de raccordements sur un plan, ceci de manière exhaustive.



CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis et reçu les explications nécessaires, la commission recommande à l'unanimité aux membres du Conseil :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de 57'000 CHF TTC destiné à financer les travaux.
2. D'accepter la prise en charge de son financement par la trésorerie courante, avec un amortissement sur 60 ans
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann